

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DU MARDI 06 OCTOBRE 2020 Salle Polyvalente – WIHR-AU-VAL</p>
--

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18heures30.

Présents :

BREITENBACH

Monique HANS, Maire

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Angelo ROMANO, Maire

Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Maire

Maurice HENRY, Adjoint au Maire

HOHROD

Charles FRITSCH, Adjoint au Maire

LUTTENBACH

Bernard REINHEIMER, Maire

METZERAL

Denise BUHL, Maire, Conseillère Régionale, Maire

Robert GEORGE, Conseiller Municipal

MITTLACH

Marie Agnès SPENLE, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

./.

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Maire

Monique MARTIN, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale

Jean-François WOLLBRETT, Adjoint au Maire

Marc WIOLAND, Adjoint au Maire

Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire

Roland GIANTI, Adjoint au Maire

Audrey LUTZ, Conseillère Municipale

Jean-Daniel CHAPOT, Conseiller Municipal

SONDERNACH

Thierry BESSEY, Maire

Daniel HAUDY, Adjoint au Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean ELLMINGER, Maire

Claude MEYER, Adjoint au Maire

SOULTZEREN

./.

STOSSWIHR

Daniel THOMEN, Maire

Patricia EBERSHOL, Conseillère Municipale

WASSERBOURG

Jean-François KABUCZ, Maire

Alain GANGLOFF, Adjoint au Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Maire

Geneviève TANNACHER, Adjoint au Maire

Absents excusés et représentés :

Bernard ZINGLE, Maire de MITTLACH

Absents excusés et non représentés :

Jean-Martin MEYER, Adjoint au Maire de BREITENBACH

Patrick ALTHUSSER, Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Philippe BRESCHBUHL, Maire de SOULTZEREN

Heidi DEYBACH, Conseillère Municipale de SOULTZEREN

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Alfred WEICK, Adjoint au Maire de LUTTENBACH, *procuration à Monsieur Bernard REINHEIMER, Maire de LUTTENBACH,*

Mady REBERT, Adjoint au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *procuration à Monsieur Norbert SCHICKEL, Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,*

Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire de MUNSTER.*

Invités (sans droit de vote) :

Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL, *excusée*

Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de HOHROD,

Marie Agnès SPENLE, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MITTLACH,

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Pierre DISCHINGER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 29 juillet 2020**
2. **Communication des décisions du Bureau du 22 septembre 2020 et du 06 octobre 2020**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de ses délégations**
5. **Désignation au sein des organismes extérieurs**
 - 5.1. Délégués à l'Association des Maires
 - 5.2. Suppléant au SITDCE
 - 5.3. Suppléant au Parc Naturel Régional des ballons des Vosges
 - 5.4. Suppléant à l'ADAUHR
6. **Organisation institutionnelle**
 - 6.1. Commission d'appel d'offres
 - 6.2. Commission pour les délégations de service public
 - 6.3. Composition des commissions thématiques intercommunales
 - 6.4. Espace France Services
7. **Finances**
 - 7.1. Fixation montant taxe GEMAPI 2021
 - 7.2. Révision libre des attributions de compensation : processus finalisé
 - 7.3. Décisions modificatives :
 - DM N° 3 du budget Maison du Fromage 2020
 - DM N° 1 du budget Assainissement 2020
 - DM N° 3 du budget Général 2020
 - DM N° 4 du budget Général 2020
 - DM N° 5 du budget Général 2020
 - DM N° 2 du budget Zone d'Activité 2020
 - DM N° 2 du budget Fromagerie 2020
 - DM N° 1 du budget Centre Nautique 2020
 - 7.4. Avenant au marché SCHALLER ROTH pour détection eaux pluviales
 - 7.5. Vente de masques par les différentes régies de la CCVM - Tarifs
8. **Economie / Tourisme**
 - 8.1. Retrait de la délibération 10.2. du 12/02/2020 relative à la SCI Clelix – Résiliation du bail
 - 8.2. Acquisition des parcelles Clelix – Zone d'activités de Munster
9. **Centre Nautique Intercommunal**
 - 9.1. Adaptation du règlement intérieur en raison du COVID
 - 9.2. Avenant n°2 Marché de travaux – Lot n°3 Structure et ossature bois
10. **Environnement**
 - 10.1. Exonération de la TEOM
11. **Culture**
 - 11.1. Tarif abonnement saison culturelle 2020-2021
12. **Affaires du personnel**
 - 12.1. Création de l'emploi Chargé(e) de mission Développement touristique
 - 12.2. Création de l'emploi responsable des services techniques
 - 12.3. Personnel contractuel temporaire – accroissement d'activité CNI
13. **Contrat de ruralité**
 - 13.1. Approbation de l'avenant n°4 au contrat de ruralité : création d'une voie verte de Munster à Gunsbach
 - 13.2. Création d'une voie verte de Munster à Gunsbach – Tronçon Parc de la Fecht : présentation du projet – approbation du plan de financement et convention de mandat de maîtrise d'ouvrage
14. **Informations et points divers**
 - 14.1. Approbation de différents rapports d'activités 2019
 - Rapport du délégataire Cinéma
 - Rapport du délégataire Chambre funéraire
 - Rapport d'activité Assainissement
 - Rapport d'activité Service déchets

14.2. Divers

Rajout de 2 points :

7.6. Finances – Tarifs Animations Jeunes à compter d’octobre 2020

12.4. Affaires du personnel – Recours à du personnel contractuel temporaire pour remplacement au CNI

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l’ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse et le personnel.

Compte tenu du contexte sanitaire, le président invite les membres de l’assemblée à conserver les masques durant toute la séance.

Monsieur Gabriel BURGARD salue l’assemblée. Après une présentation des faits marquants de la commune de Wihr-au-Val, il indique qu’au cours de la mandature à venir, la municipalité se concentra sur le projet de construction – extension d’un nouveau périscolaire afin de répondre aux besoins de la population et à la question de la sécurité routière avec notamment la finalisation des travaux au niveau de la Nouvelle Auberge.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUILLET 2020

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n’étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 29 juillet 2020 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DES BUREAUX DU 22 SEPTEMBRE ET DU 06 OCTOBRE 2020**DECISION N° 019/2020 – FINANCES****Admissions en non-valeur**

Il convient d’admettre en non-valeur, suite à la liquidation judiciaire du créancier, d’une redevance OM d’un montant de 214.94 euros sur le budget général.

Par ailleurs, nos démarches en vue de récupérer les sommes versées à un bénéficiaire d’une aide OCM n’ayant abouti dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire, il convient d’acter en non-valeur la somme de 19 125 euros sur le budget général.

*Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l’article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D’ADMETTRE en non-valeur sur le budget Général la somme de 214,94 € au titre d’une redevance impayée.

D’ACTER en non-valeur sur le budget Général la somme de 19.125,00 € au titre d’une aide OCM non récupérable.

D’AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 020/2020 – FINANCES**Subvention aux associations ayant participé aux animations d'été**

En contrepartie de leur implication dans le programme des animations de cet été, il y a lieu d'acter le versement des subventions aux associations citées dans le tableau ci-dessous.

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'ATTRIBUER aux associations suivantes les subventions ci-dessous :

▪ Tennis Club de Munster (3 stages)	860,00 €
▪ Les Archers de la Vallée de Munster (2 stages)	450,00 €
▪ Association Pêche de Stosswihr (1 stage)	225,00 €
▪ Hand-ball Club Munster (1 stage)	225,00 €
▪ Association la Munstérienne (2 stages)	450,00 €
▪ Association Paroles Balafons (1 stage)	225,00 €
▪ ASLM Muhlbach – Section Badminton (1 stage)	400,00 €
▪ Association L'Echiquier du Val (1 stage)	225,00 €
TOTAL	3.060,00 €

DE CHARGER le Président ou la Vice-Présidente en charge du dossier de réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 021/2020 – FINANCES**Subventions aux associations : mise à jour suite à l'annulation des évènements**

Vu la décision du bureau 007/2020 du 3 mars 2020 actant une subvention de :

- 500 euros pour le Festival Do und Dert

Vu la décision du bureau 004/2020 du 29 janvier 2020 actant une subvention de :

- 4 000 euros pour le Festival de Jazz
- 500 euros pour la cyclo sportive des marcaires
- 500 euros pour le Trail des marcaires

Considérant que ces manifestations annulées, il est proposé de ne pas verser les montants votés aux organisateurs

Vu la décision du bureau 008/2020 du 3 mars 2020 actant une subvention de 1 000 euros à l'association A livre ouvert à l'occasion des 40 ans de l'association qui devait faire l'objet d'un évènement festif et au vu de l'engagement des bénévoles dans l'animation de la médiathèque, il est proposé de voter un nouveau montant de subvention d'un montant de 300 euros

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'ANNULER, compte tenu de l'annulation des évènements générateurs de la subvention au titre de 2020, l'aide promise à Do un Dert, au Festival de Jazz, à la cyclo sportive des marcaires et au trail des marcaires.

DE MODIFIER l'aide promise à l'association « A livre ouvert » à 300 euros au titre de 2020 compte tenu de la non-réalisation des événements d'anniversaire et de l'implication dans l'animation de la médiathèque de la vallée.

DECISION N° 022/2020 – FINANCES
Convention Nouveau réseau de proximité des finances publiques

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire avait le 12 juillet 2019 adopté une motion pour la présence de la Trésorerie de Munster. En effet, cette réforme « Nouveau réseau de proximité des finances publiques » portée par le Ministre de l'action et des comptes publics, vient à nouveau impacter les territoires ruraux et éloigner les services d'Etat des habitants du milieu rural.

Notre demande de maintenir à long terme la trésorerie de Munster, à laquelle les habitants et les élus sont profondément attachés en raison de la qualité du service public et de sa proximité, n'a malheureusement pas été suivie d'effet. Toutefois, le directeur des finances publiques, Monsieur Denis Girourdet, lors de son exposé en réunion de bureau du 9 octobre 2019 a indiqué qu'il s'engageait à maintenir le fonctionnement de la trésorerie de Munster dans son mode actuel de fonctionnement (7 personnes affectées au poste) au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2023. Cet engagement est repris dans la convention présentée ce jour.

De plus, le directeur des finances publiques, s'est également engagé à prendre une part active dans l'animation et le développement de l'Espace France Services qui a vocation à être créé au sein de la Maison des services à Munster.

Aussi, il est proposé au Bureau de signer cette convention qui fait mention du maintien de la trésorerie de Munster jusqu'au 1^{er} janvier 2023 et qui prévoit :

1. Un cadre – Conseiller aux décideurs locaux – dédié au conseil pour les élus du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster qui réalisera les missions suivantes :
 - a. Une mission de conseil régulière
 - b. Une mission de conseil thématique ciblée en fonction de l'actualité des réformes et de leurs enjeux pour ses interlocuteurs
 - c. Une mission de conseil personnalisée en fonction des besoins des collectivités
2. Les tâches de gestion actuellement assurées par la trésorerie de Munster seront exécutées au service de gestion comptable de Colmar
3. La création d'un accueil de proximité mis en place sur Munster pour accueillir les usagers

*Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'APPROUVER la convention Nouveau réseau de proximité des finances publiques et sa déclinaison sur le territoire de la CC Vallée de Munster.

DE PRENDRE ACTE de l'engagement de la DDFIP dans l'animation et le développement de l'Espace France Services qui doit être implanté à la Maison des services.

D'AUTORISER le Président de la CC à signer la Convention Nouveau Réseau de Proximité afin de garantir le maintien de la trésorerie de Munster dans son mode de fonctionnement actuel au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

DECISION N° 023/2020 – TOURISME
Opération « J'Aime la Vallée de Munster » - Soutien au tourisme et à l'économie locale –
Convention Grégo - gestion des chèques - encaissement

La CCVM crée l'opération « J'aime la Vallée de Munster » en vue de soutenir les acteurs touristiques et économiques. Au travers de cette opération, la CCVM entend inciter les touristes à choisir la destination Vallée de Munster pour leurs vacances de la Toussaint et de Noël en leur offrant 50 euros de bons d'achat pour tout séjour d'au moins de 3 nuits d'une valeur minimum de 200 €. Ces bons d'achat seront à utiliser auprès des adhérents de l'association des commerçants et des artisans de la Vallée de Munster, la CC entend ainsi apporter une aide à l'économie locale.



Les chèques cadeaux « J'aime la Vallée de Munster » seront gérés par Grégo et distribués par l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster aux 500 premiers demandeurs. La CCVM mobilise 25 000 euros pour cette opération.

Une convention est nécessaire entre Grégo et la CCVM pour définir les dates de validité des chèques cadeaux, les modalités de remboursement de la CCVM à Grégo, les modalités de gestion.

*Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'ADOPTER le règlement de fonctionnement de l'opération « J'aime la Vallée de Munster ».

D'ADOPTER la convention de gestion des chèques cadeaux J'aime la Vallée de Munster avec GREGO.

DE PRECISER que l'enveloppe financière mobilisée est de 25 000 €.

DECISION N° 025/2020 – TOURISME
Convention de financement SM Montagne

Une convention de financement annuelle pour les investissements menés par le syndicat montagne lie ledit syndicat, le département et la CCVM. Pour 2020, le Syndicat Montagne prévoit d'investir dans les domaines suivants :

	Dépenses HT	CD 68	CCVM	Autres partenaires
Acquisition d'une dameuse pour la station de ski nordique des Trois Fours	200 000 €	135 000 €	65 000 €	
Poursuite équipement billetterie main libre Schnepfenried	160 000 €	115 000 €	13 000 €	32 000 €

Il est rappelé que la CC verse également une participation au fonctionnement de l'ordre de 150 000 €. Les crédits nécessaires aux opérations de fonctionnement ont été inscrits au budget général 2020 de la collectivité au chapitre 65.

Il est précisé que la CC Vallée de Munster demande que préalablement à l'acquisition de la dameuse pour la station nordique des 3 Fours, les modalités de collaboration financière (fonctionnement et investissement), technique et humaine avec les partenaires concernés pour la gestion unifiée du site nordique 3 Fours – la Schlucht soit finalisée et actée.

Vu la convention à intervenir

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à intervenir pour le programme d'investissement 2020 du Syndicat Mixte d'aménagement des stations de Montagne et de réaliser toutes les formalités afférentes.

DECISION N° 026/2020 – TOURISME

Office de Tourisme : avenant N°1 à la convention de financement : Opération J'aime la Vallée de Munster et mise à disposition de l'archiviste intercommunale

La CCVM mandate l'OTVM dans le cadre de la convention de financement qui la lie pour organiser une opération promotionnelle en vue de dynamiser la fréquentation touristique sur le territoire de la CC Vallée de Munster compte tenu de la crise sanitaire COVID 19. Dans le cadre de l'Opération « J'aime la Vallée de Munster », le personnel de l'OTVM aura en charge la distribution des chèques cadeaux aux 500 premiers demandeurs qui présenteront l'attestation de l'hébergeur dûment remplie, accompagnée d'un duplicata de la facture du séjour pour des séjours réalisés et payés dans la période de validité de l'opération.

Par ailleurs, compte tenu de l'intervention de l'archiviste en 2020 pour faire une mission de classement et de tri des archives de l'association, il est convenu une refacturation des frais de ce personnel CCVM à l'OTVM.

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'OTVM et de réaliser toutes les formalités afférentes.

DECISION N° 027/2020 – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL **Avenant n° 2 au marché de mission SPS DEKRA**

Vu le marché de mission SPS à procédure adaptée attribué en avril 2018 relatif aux travaux de restructuration, d'extension et de mises aux normes du centre nautique, il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant N°2 qui porte sur les délais de réalisation. En effet, les travaux ayant été retardés par la pandémie de COVID-19, la mission SPS doit être prolongée jusqu'au 31 janvier 2021.

Un coût forfaitaire de 263 € HT par mois supplémentaire à compter d'août 2020 nous sera facturé. Le montant de l'avenant est donc de 1.578 € HT.

Les autres dispositions du marché de base restent inchangées.

Ces explications apportées,

*Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,
Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant N°2 au marché de mission SPS afin d'augmenter le délai jusqu'au 31 janvier 2021.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes démarches nécessaires.

DECISION N° 028/2020 – PERSONNEL
Convention de mise à disposition de personnel avec la CC Pays Rhin-Brisach

Monsieur Jérémy GOLTZENE, adjoint administratif territorial titulaire, nous a fait part de sa demande de mise en disponibilité pour occuper le poste de directeur du centre culturel franco/allemand Art'Rhena en qualité de contractuel au sein de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach avec effet au 1^{er} octobre 2020.

Il a été convenu entre les 2 collectivités que du 1^{er} au 30 septembre 2020, l'agent prendra de manière partielle ses fonctions au sein de la nouvelle collectivité, soit environ 2 jours par semaine. La conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel est donc proposée, l'agent ayant, par ailleurs, par écrit, donné son accord.

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'APPROUVER la signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020.

DE FIXER le coût horaire de l'agent mis à disposition à 22,60 €.

DE PRENDRE ACTE que la Communauté de Communes de la Vallée de Munster établira le décompte des heures réalisées par l'agent mis à disposition et procédera à la facturation de cette mise à disposition à l'issue de la période précitée.

D'AUTORISER le Président à signer la convention et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à sa bonne application.

DECISION N° 029/2020 – ECONOMIE
Soutien au commerce local - Opération « Je Consomme local dans la Vallée de Munster »

La crise liée à l'épidémie de Covid-19 a bouleversé l'équilibre économique des commerçants de proximité du territoire et il importe d'inciter les habitants à continuer de consommer auprès des commerces et artisans locaux à l'approche de la saison hivernale et des fêtes de fin d'année.

Considérant que la CCVM a défini comme intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce la mise en œuvre d'une Opération de modernisation du Commerce dont les objectifs sont de renforcer l'attractivité du territoire, d'aider au maintien et à la création d'emplois et de maintenir une offre commerciale et artisanale en zone rurale

Vu la compétence générale des communes membres en matière de politique locale du commerce

Considérant que de nouvelles formes de commerce et de consommation se sont développées permettant aux acteurs économiques de conserver une activité,

Considérant les changements profonds de mentalités des consommateurs et le développement d'une solidarité avec le tissu économique local, qui pourraient néanmoins s'estomper et les anciennes habitudes de consommation pourraient rapidement réapparaître,

Considérant dans ce contexte la pertinence d'organiser des opérations marketing pour maintenir le lien, affectif et économique, entre les habitants et les commerçants de proximité du territoire,

Il est proposé d'apporter un soutien à la démarche de l'association GREGO : « Je consomme local dans la vallée de Munster »

Il s'agit d'une opération marketing, initiée en partenariat avec l'association locale des commerçants GREGO, qui s'appuierait sur le dispositif des chèques cadeaux GREGO. Pour un montant de chèque de 15 €, les collectivités offriraient 5 €, soit une valeur faciale de 20 € pour 15 € effectivement réglés par le bénéficiaire.

Il est proposé que la CCVM et les communes participent respectivement à 1 € par habitant, soit une somme globale de 33 000 € qui serait mobilisée pour cette opération permettant l'édition de 6 600 chèques d'une valeur globale de 132 000 euros.

La CCVM s'investira également dans la campagne de communication afférente à cette opération.

Pour des questions d'organisation, il est proposé que la CCVM signe la convention d'objectifs avec l'association GREGO pour le montant global de l'aide. La participation de 1 € / habitant au titre des communes sera déduite des Attributions de compensation 2021.

Cette opération de distribution des chèques se ferait à partir du 20/11/2020, les chèques seront valables jusqu'au 15 juillet 2021 auprès des commerçants partenaires GREGO.

La distribution des chèques se ferait via l'OTVM, GREGO et les commerces partenaires (Pâtisserie GILG, GUTHLEBEN et Maison DISCHINGER), 5 bons maximum pourront être achetés par personne.



Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu la demande de l'association GREGO de soutenir le commerce local

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

DE SOUTENIR l'association GREGO pour la mise en place de l'opération Je Consomme local dans la Vallée de Munster.

DE CONCLURE une convention d'objectifs avec l'association GREGO compte tenu de l'aide apportée par la CCVM et les communes membres d'un montant global de 33 000 €.

DE PRECISER que la participation des communes d'1 €/ habitant sera déduite du montant 2021 des attributions de compensation.

DECISION N° 030/2020 – FINANCE/ECONOMIE
Subventions OCM

Le comité de pilotage de l'OCM s'est réuni le 30 septembre 2020 ; il est présenté ci-dessous les dossiers qui ont reçu un avis favorable :

4ème COMITE DU 30/09/20 OCM 2019 - 2021								
Demandeur	Projet	Montant total des devis en € HT	Base éligible Région Grand Est	Aide totale attribuée par le Comité de Pilotage	Part FISAC	Part CCVM	Part Région	Taux Région
SASU FPRO 12 rue de l'Emm 68380 SONDERNACH	acquisition d'un drone avec accessoires	13 172 €	0 €	1 694 €	847 €	847 €	0 €	0,00%
SARL GIBIER ET CIE 27 Chemin du Widental 68140 STOSSWIHR	Aménagements et équipements d'une nouvelle boucherie spécialisée dans le gibier	71 792 €	14 850 €	12 548 €	4 789 €	4 789 €	2 970 €	20,00%
SAS LAITERIE DE LA VALLEE DE MUNSTER 23 Route de Munster 68140 Gunsbach	Création et raccordement d'une chaufferie gaz	30 635 €	0 €	4 086 €	2 043 €	2 043 €	0 €	0,00%
SASU JAJESNIKA SYLVAIN 2A Chemin du Remlooch 68140 Stosswihr	Acquisition de deux machines (combiné et plaqueuse)	10 022 €	0€ (Artisanat de demain: 2004€)	1 336 €	668 €	668 €	0 €	0,00%
E.I. SCHAFF AU VERT PAYSAGE 69 rue du Hohneck 68140 Stosswihr	Acquisition d'un camion plateau 3T5	34 735 €	0 €	4 634 €	2 317 €	2 317 €	0 €	0,00%
MONTANT TOTAL DES PROJETS		160 356 €						
TOTAL ATTRIBUE PAR LES DIFFERENTS PARTENAIRES				24 298 €	10 664 €	10 664 €	2 970 €	
ENVELOPPE INITIALE PAR PARTENAIRE					100 000 €	100 000 €	100 000 €	
SOLDE DISPONIBLE					43 208 €	43 208 €	60 608 €	

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

Vu le règlement d'attribution des subventions OCM,

Vu l'avis du comité de pilotage de l'OCM réuni le 30 septembre 2020

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions OCM aux entreprises ci-dessous dans la limite de l'enveloppe fixée.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au chapitre 204 – subventions d'équipement du budget général de la collectivité.

DE PRECISER que le bénéficiaire devra faire mention de l'aide apportée par les différents financeurs de l'OCM.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 031/2020 – SG/PERSONNEL
Conventionnement pour l'archiviste intercommunale

Par délibération du 17 décembre 2014, il a été décidé d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition de l'archiviste avec les communes membres ainsi que les communes de Walbach

et Zimmerbach. Il a été précisé dans les conventions de mise à disposition de l'archiviste que la durée desdites conventions s'effectue pour une période de 6 ans renouvelable.

Etant donné le départ en retraite de l'agent permanent actuel d'ici 2022, il est proposé de réfléchir à l'avenir de ce service de mutualisation.

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER le Président à signer les conventions à venir avec les communes membres, au titre du service commun « Archives intercommunales »

DE PRECISER que la durée des conventions de mise à disposition de l'archiviste passées avec les communes membres et les communes de Walbach et Zimmerbach est de 6 ans renouvelable jusqu'à la cessation de fonction de l'agent permanent actuel.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 09 juillet 2020, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 30 AVRIL 2020 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Mars 2020 Acquisition livres Médiathèque	465	1 165,67 €
FOURNITURES	FILMOLUX	Février 2020 Fourniture 1000 cartes lecteurs Médiathèque	433	925,20 €
	UGAP	Mars 2020 Fournitures Administratives CCVM	438	33,79 €
	ANDREZ-BRAJON	Fourniture LED ECSG	452	446,04 €
	SCHMIDT GARAGE	Février 2020 Fourniture carburant Mercedes et Trafic	468-469	126,12 €
	BRICONAUTES	Mars 2020 Petites Fournitures pour CCVM et Multiaccueil	518	53,44 €
	VINS SCHOENHEITZ	Mars 2020 Achat vin pour réunions CCVM	540	515,16 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	VAL LOC	Mars 2020 Réparation débroussailleuse CCVM	520	143,05 €
	LEFRANC IMPRIMERIE	2020 Impression 5000 brochures sentiers militaires	521	3 877,20 €
	INSA de STRASBOURG	Modélisation Schwarzenbourg	525	1 920,00 €
	WHITE FALL LAB	Animations Petites Vacances février 2020 Animation Atelier photo	531	540,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 MAI 2020 – Budget Général

FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
-------------	-------	-----------	---------

TRAVAUX	Menuiserie GRAFF	Adaptation borne d'accueil CCVM	555	1 140,00 €
	ELECTRICITE JOOS	Remplacement baies ultraled ECSG	573	2 623,85 €
	STIHLE SAV	Climatisation salle poly Multiaccueil Munster	574	4 957,09 €
	STIHLE SAV	Climatisation cuisine Multiaccueil Munster	617	4 508,86 €
	STIHLE SAV	Climatisation cuisine Multiaccueil Soultzbach	618	3 991,58 €
	Menuiserie GRAFF	Adaptation borne d'accueil CCVM	555	1 140,00 €
MATERIEL AMORTISSABLE	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Mars 2020 Acquisition livres médiathèque	620-652	5 123,88 €
FOURNITURES	GARNIER THIEBAUT	2020 Fourniture 6000 masques	550	9 495,00 €
	EASYTRANSAC	2020 Fourniture 7000 masques	554	15 970,07 €
	SAS FORM XL	Mai 2020 Fourniture petit équipement protection	626	207,60 €
	VAL LOC	Avril 2020 Fourniture chambre à air	627	9,85 €
	TREFLE VERT	2020 Fourniture et repotage de plantes pour jardinières	629	401,03 €
	ETS EURE FILM ADHESIFS	Mai 2020 Fournitures pour Médiathèque	653	384,59 €
	PHARMACIE LA CIGOGNE	2020 Fourniture solution hydroalcoolique	654	24,64 €
	KEVAN	Février 2020 Fournitures pour animations Médiathèque	655	95,00 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	LA PIERRE ROUGE	16 03 2020 frais de réception	553	88,20 €
	FIDAL	Honoraires étude convention Numéricâble	556	2 304,00 €
	LEFRANC Imprimerie	Avril 2020 Impression marque page Médiathèque	557	286,80 €
	SA BAYARD	Mai 2020 Réabonnement de magazines pour Médiathèque	628	477,00 €
	ANSEL Eric Paysagiste	Avril 2020 Entretien espaces verts ZA Krebsbach	639	451,20 €
	SYNDICAT MIXTE	Animations Petites vacances février 2020 redevance ski de fond	657	14,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 30 JUIN 2020 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	Ebénisterie GRAFF	Protection bois et verre sur borne d'accueil CCVM	676	660,00 €
	GUHRING Toitures	Remplacement couverture sur appentis Multiaccueil	718	1 651,36 €
	VONTHRON	Remplacement vis alimentation chaudière bois	766	2 115,64 €
MATERIEL AMORTISSABLE	PRO & Cie	Acquisition lave-linge Multiaccueil Munster	719	858,00 €
	DISTILLERIE MEYER	9 bornes distribution gel hydroalcoolique	771	1 393,20 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Mars 2020 Acquisition livres Médiathèque	777	1 278,04 €
FOURNITURES	LIBRAIRIE CARPE DIEM	2020 Exemplaires La Vallée de Munster	665	95,00 €
	LABONAL	Fourniture masques filtrants	666	9 231,25 €
	ASSOCIATION DES MAIRES DU 68	2020 Fourniture 8000 masques chirurgicaux	677	4 400,00 €
	CLUB VOSGIEN	Fourniture cartes randonnées	678	384,00 €
	GARNIER THIEBAUT	2020 Fourniture 2000 masques grand public	679	3 165,00 €
	SA VIALIFE	Mai 2020 Réabonnement magazine Médiathèque	697	1 352,08 €

	BRICONAUTES	Mai 2020 Petites fournitures	698	153,58 €
	LA BOUTIQUE DU SPECTACLE	Saison culturelle 2020 2021 Fournitures	723	952,14 €
	SUPER U	Mai Juin 2020 Frais d'alimentation	739	42,14 €
	LE RESEAU COCCI SAS	Juin 2020 Fourniture de produits d'entretien CCVM	740-772-791	383,65 €
	LABONAL	Fourniture masques filtrants	748	34 973,25 €
	AMPERE BURO	Fourniture ramettes de papier	778	612,00 €
	TREFLE VERT	Juin 2020 Fourniture engrais et bac à fleur	779	64,80 €
	TREFLE VERT	Fourniture matériel et sable pour animation	780	81,70 €
	PHARMACIE LA GRAND RUE	Animations Été 2020 trousse à pharmacie	787	238,45 €
	SUPER U	Animations Été 2020 fournitures espace jeunes	788	9,78 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	Centre Français d'Expl du	2020 Droit de copie de la Presse	682	385,00 €
	PUBLIMARK	Impression panneau accès centre de valorisation et déchets verts déconfinement	683-751	362,40 €
	SCHMIDT GARAGE	03 06 2020 Entretien véhicule Trafic	685	526,85 €
	VAL LOC	Réparation tondeuse CCVM	722	497,93 €
	JOURNAL OFFICIEL	Juin 2020 Insertion annonce marché accord cadre	725	1 080,00 €
	ANSEL Eric Paysagiste	Juin 2020 Entretien espaces verts ZA Krebsbach	750	451,20 €
	EBRA MEDIAS ALSACE	Publication DNA et ALSACE Avis marché electricité	767-768	618,48 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 JUILLET 2020 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	SARL VONTHRON	Changement bloc béton chaudière bois MDS	902	1 316,09 €
	RAUSCHMAIER	Isolation dalle haute chaufferie MDS	914	3 811,44 €
MATERIEL AMORTISSABLE	SA MANUTAN	Acquisition aspirateur MDS	811	342,00 €
	SA MANUTAN	Acquisition aspirateur ECSG	891	585,43 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Acquisition livres Médiathèque	903	17 057,98 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Acquisition livres en alsacien Médiathèque	904	434,95 €
	PRO & CIE	Lave-linge frontal pour CCVM	905	509,00 €
FOURNITURES	CROCKY	Animations Été 2020 Fournitures stages espace jeunes	805	42,29 €
	PHARMACIE GRAND RUE	Animations Été 2020 Fournitures pharmacie	806	7,40 €
	ANDREZ-BRAJON	Fourniture LED ECSG	810	804,60 €
	SA MANUTAN	Fourniture produits entretien	816	229,46 €
	SOC 10 DOIGTS	Fournitures animations été 2020 médiathèque	817	493,39 €
	HENRI JULIEN	Juin 2020 Fournitures produits d'entretien	821	629,40 €
	GARNIER THIEBAYT	Fourniture 4000 masques grand public	828	6 330,00 €
	SARL HEINTZ Serrurerie	2020 Reproduction clés pour ECSG	831	300,00 €
	NUSS DIETRICH - GEDIMAT	Juin 2020 Achat pince à décoffrer vis	834	53,72 €
	BRICONAUTE	Juin 2020 Petites fournitures MDS COSEC Médiathèque	835	528,41 €

	SUPER U	Juin Juillet 2020 frais alimentation	881	274,98 €
	UGAP	Juin 2020 Fournitures administratives	882	220,01 €
	SA MANUTAN	Fourniture produits entretien	892	511,12 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Fourniture livres pour RASED Spectacle ECSG et Médiathèque	906-907-908	241,60 €
	SUPER U	Fourniture eau et pulvérisateur soirée ciné en plein air	916	12,31 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	L'ABBAYE D'ANNY	18 06 2020 Frais de réception fin saison culturelle	804	164,30 €
	AUBERGE DU SCHANTZWASEN	07 07 2020 Frais de repas réunion Via Ferrate 5 agents CCVM PNRBV	838	382,80 €
	IMHOFF Aimé Boucherie	09 07 2020 Frais de réception Conseil Communautaire	886	389,30 €
	PUB SERVICES COMMUNICATIONS	Juillet 2020 Distribution Bulletin Intercommunal	887	485,23 €
	LEFRANC IMPRIMERIE	Juillet 2020 Impression Bulletin Intercommunal	898	1 371,70 €
	AS COUPE	Abattage d'arbres immeuble 34 rte de Gunsbach	909	550,00 €
	RAMONAGE DE L'EST	Juin 2020 Ramonage MDS et immeuble 34 rte de Gunsbach	920	170,45 €
	PUBLIVAL	Impression 2 Kakemonos Animations Eté Médiathèque	923	402,00 €
	PUBLIVAL	Impression 5 Kakemonos Animations Eté du Parc	924	1 005,00 €
	RESEAU ALSACE SECURITE	22 07 2020 Frais de sécurité soirée ciné de plein air	925	354,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2020 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATÉRIEL AMORTISSABLE	DISTILLERIE MEYER	Acquisition de 1 borne distribution de gel hydroalcoolique (reliquat)	1003	154,80 €
	VEGEA	Acquisition chiliennes	1004	1 177,80 €
FOURNITURES	SUPER U	2020 Frais d'alimentation Conseil Communautaire et stock et produits d'entretien	941-1027	176,19 €
	SCIERIE GRAUER FRERES	Juin 2020 Fourniture de planches	989	182,12 €
	CREDIT MUTUEL MOBILE	Achat mobile Médiathèque et technicien	1005-1006	105,94 €
	HORANET	Fourniture de plaques de fixation plastique pour centre de valorisation	1018	102,00 €
	BRICONAUTE	Juillet 2020 Petites fournitures Multiaccueils	1028	314,99 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	AXE ENVIRONNEMENT	Location toilettes soirées ciné plein air Eté du Parc	943-1030	948,00 €
	ANSEL ERIC ESPACES VERTS	Juin Juillet et Août 2020 Entretien espaces verts Zone d'Activité Krebsbach	944	676,80 €
	PHILIPP FRERES	Réparation volant roulant 1er étage immeuble 34 route de Gunsbach	945	498,39 €
	DNA	01 08 2020 au 31 07 2020 Abonnement DNA Médiathèque	946	280,91 €
	ASSOCIATION LIBRE	Animations Eté 2020 Intervenants extérieurs Tir à l'Arc	997	250,00 €
	ASSOCIATION AU FIL DES NOTES	Animations Eté 2020 Intervenants extérieurs Au fil des Notes	998	325,00 €
	CENTRE DE FORM. ET SECOURISME	Animations Eté 2020 Intervention encadrement stage premiers secours	999	540,00 €
	INSTITUT DEV PERSONNEL	Animations Eté 2020 Intervenante canine stage animations été	1000	45,00 €

	SAS FORMAVENTURES	Animations Eté 2020 Entrées Formaventure	1001	159,00 €
	CENTRE DE FORM. ET SECOURISME	Soirées ciné plein air Eté du Parc mission de secourisme	1014	400,00 €
	RESEAU ALSACE SECURITE	18 08 2020 Frais de sécurité soirées ciné plein air Eté du Parc	1015	354,00 €
	LA PISCINE	Août 2020 Eté du Parc entrées CCVM animations jeunes	1033	55,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 30 AVRIL 2020 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE				
FOURNITURES	BRUNN	Avril 2020 Fourniture manomètre et Kit vanne	137	234,19 €
	SUPER U	Avril 2020 Frais d'alimentation	152	16,90 €
	SUPER U	Avril 2020 Fourniture recharge gaz	153	26,75 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	LOOMIS	Mars 2020 Frais de transport de fonds	154	44,82 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 MAI 2020 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE				
FOURNITURES	ANDREZ-BRAJON	Avril 2020 Fourniture clapet anti-retour	158	1 057,06 €
	SCHMIDT GARAGE	Février à mars 2020 Fourniture carburant	183	84,45 €
	BRICONAUTES	Mars Avril 2020 Fourniture petit équipement	184	333,10 €
	VAL LOC	Mars Avril 2020 Fourniture location entretien	185	81,32 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	VIVALE	2020 Frais de maintenance sur disque dur	189	806,40 €

PERIODE DU 1^{er} AU 30 JUIN 2020 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				

MATERIEL AMORTISSABLE	DISTILLERIE MEYER	Bornes distribution gel hydroalcoolique	226	547,20 €
FOURNITURES	SUPER U	Mai Juin 2020 Frais alimentation	217-227	63,75 €
	TREFLE VERT	Juin 2020 Fourniture tuteur et terreau	218	78,10 €
	TREFLE VERT	Juin 2020 Fourniture paillage plant	219	59,98 €
	TREFLE VERT	Juin 2020 Fourniture toile paillage sécateur	228	116,85 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	ACER VAL	Mai Juin 2020 Taille des haies	200-229	312,50 €
	SCHMIDT GARAGE	Juin 2020 Contrôle technique Partner	224	83,81 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 JUILLET 2020 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE	C2J LOISIRS	Acquisition complexe toboggan gonflable animations été du parc	239	3 588,00 €
FOURNITURES	BRACELETS EVENEMENTIELS	Fourniture bracelets animations été du parc	242	422,40 €
	DIMASPORT	Echelles de course animations été du parc	243	269,98 €
	UGAP	Juin 2020 Fournitures administratives	257	81,12 €
	EGLINSDOERFER	Fourniture arroseur et raccord	258	57,23 €
	SUPER U	Juin Juillet 2020 Fourniture gaz	259-260	133,75 €
	SUPER U	Fourniture câble antivol et seuil animations été du parc	261	30,50 €
	SUPER U	Fourniture cadenas animations été du parc	262	23,56 €
	SA ELECTIS	Juillet 2020 Fourniture matériel électrique	280	1 138,34 €
	SECURIMED	Fourniture matériel premiers secours animations été du parc	281	503,15 €
	LE RESEAU COCCI	Juillet 2020 Fourniture produit entretien	291	1 194,65 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	CFMFVM	02 07 2020 Formation continue secourisme agents	263	540,00 €
	LOOMIS	Juin 2020 Frais transport de fonds	264	37,78 €
	PUBLIMARK	Impression panneaux animations été du parc	265	826,80 €
	LEFRANC IMPRIMERIE	Impression carnets à souche flyers et affiches animations été du parc	289	885,60 €
	PUBLIVAL	Impression bache animations été du parc	290	514,50 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 AOUT 2020 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	BRUNN	Travaux sur conduite PVC pression pour bassin extérieur	292	5 260,28 €
	SPIESER SARL	Installation main courante en tube inox	293	499,20 €
	ADJ	Plans vasque résine sanitaires femmes et hommes	333	10 862,15 €

MATERIEL AMORTISSABLE				
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE SARL	Avril à juin 2020 Fourniture carburant	299	124,76 €
	LABORATOIRE CHEMOFORM	Juillet 2020 Produit de traitement	300	3 168,00 €
	BRICONAUTE	Mai Juin et Juillet 2020 Fourniture de petits équipements	301	1 620,67 €
	FRANS BONHOMME	Juillet 2020 Achat petit équipement	302	139,50 €
	BTP WEREY	Juillet 2020 Fourniture terre végétale et compost	303	585,34 €
	EGLINSDOERFER PFOL	Juillet 2020 Achat corde raccords vannes nez de robinet	304	722,24 €
	ENTREPRISE PAPIER SARL	Juillet 2020 Achat sèche-cheveux avec support	305	153,97 €
	NUSS DIETRICH GEDIMAT	Juin 2020 Fourniture big bag chevron rehausse tampon regard	306	548,24 €
	VAL LOC	Juin 2020 Achat petit matériel	307	254,26 €
	SUPER U	Août 2020 Frais d'alimentation	323	8,55 €
	SID SA	Août 2020 Fourniture produit d'entretien	324	555,84 €
	TIXO SAS	Juillet 2020 Produits d'entretien	325	551,16 €
	SANISITT	Août 2020 Fourniture mitigeur siphon bonde lavabo	326	1 252,44 €
	PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	VAL LOC	Juin 2020 Location transporteur à chenille	307
AXE ENVIRONNEMENT		Location toilettes animations Eté du Parc	309-339	1 469,32 €
EURL LOCAGONFLE		Location toboggan aquatique géant Eté du Parc	310	13 800,00 €
ELECTRICITE JOOS		Raccordement branchement structure gonflable	327	153,00 €
EBRA MEDIAS ALSACE		Août 2020 Publication annonces légales DNA et ALSACE	328-329	602,35 €
RIGOL JEUX		Location 5 jeux en bois animation Eté du Parc	340	560,00 €

PERIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2020 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE	Trimestre 1 - 2020 Fourniture carburant 207	55	120,12 €

PERIODE DU 1er AU 31 AOUT 2020 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE	Mai Juin Juillet 2020 Fourniture carburant 207	127	80,99 €
PRESTATION DE SERVICES	FLASH ENVIRONNEMENT	4 et 8 août 2020 Hydrocurage	138	2 832,24 €

PERIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2020 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
--	-------------	-------	-----------	---------

PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	NUSS DIETRICH - GEDIMAT	Entretien bâtiment suite visite commission de sécurité	12	188,04 €

PERIODE DU 1er AU 31 AOÛT 2020 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	CARON SECURITE	Mise en place diffuseurs visuels dans sanitaires	31	1 629,60 €
	TECHNO FROID	Remplacement éléments de cuisson piano angle	32	9 807,72 €

POINT 4 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

./.

POINT 5 – DESIGNATION AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Président informe l'assemblée que la CC Vallée de Munster adhère à plusieurs groupements de collectivité territoriales qui peuvent prendre la forme de syndicats mixtes mais également à différentes associations ou organismes. Une représentation de la CC Vallée de Munster au sein de ces organismes et syndicats doit donc être déterminée.

L'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales applicable aux communautés de communes en vertu de l'article L.5211-1 du même code dispose que " le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ".

L'article L.2121-21 dudit code précise par ailleurs que " Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est rappelé que le délégué est chargé de représenter et défendre les intérêts de l'intercommunalité, le délégué est également **tenu d'informer périodiquement** ses collègues de l'action de l'organisme au sein duquel il siège.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE RECOURIR pour des raisons pratiques de déroulement de séance au scrutin à main levée.

DE PROCEDER, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation des représentants de la CC Vallée de Munster au sein des organismes suivants.

5.1. **Représentation de la CCVM à l'Association des Maires du Haut-Rhin**
Point présenté par Norbert SCHICKEL

Les statuts de l'Association des Maires du Haut Rhin prévoient une désignation au sein des Communautés, à raison de 2 délégués pour les communautés ayant une population totale inférieure à 20.000 habitants. Les délégués doivent être maire, adjoint, président ou vice-président de la Communauté.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité, à main levée

DECIDE :

DE DESIGNER les représentants de la CC de la Vallée de Munster à l'Association des Maires du Haut-Rhin suivants :

Monsieur Bernard REINHEIMER

Monsieur Angelo ROMANO

5.2. **Délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs - SITDCE**
Point présenté par Norbert SCHICKEL

En complément de la délibération du 29 juillet 2020 N°3.5, il convient d'acter un suppléant au SITDCE. Il est rappelé que le SITDCE a pour objet le traitement par incinération ou tout autre moyen, des ordures ménagères et assimilées des collectivités membres. Il a également en charge le suivi et la maintenance de l'ancienne décharge du Ligibell. Les délégués titulaires de la CCVM au SITDCE sont Denise BUHL et Jean François KABUCZ, il convient de nommer un suppléant.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité, à main levée

DECIDE :

DE DESIGNER comme suppléant au SITDCE : Monsieur Gabriel BURGARD

5.3. **Délégués au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**
Point présenté par Norbert SCHICKEL

Par délibération N°3.2 du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné comme délégué suppléant au comité syndical du PNRBV, Mme Denise BUHL en complément du délégué titulaire Norbert SCHICKEL. Mme BUHL étant déjà délégué titulaire au comité syndical du PNRBV au titre de la Région Grand Est, le PNRBV nous demande de nommer un autre délégué suppléant.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité, à main levée

DECIDE :

DE RAPPORTER la délibération 3.2 du 29 juillet 2020 afférente aux délégués de la CCVM au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

DE DESIGNER deux délégués pour siéger au Syndicat Mixte du Parc

Membres titulaires	Suppléant du titulaire
Monsieur Norbert SCHICKEL	Mme Denise BUHL
Monsieur Jean-François KABUCZ	Monsieur Alfred WEICK

DE DESIGNER parmi les délégués nommés ci-dessus, **un délégué qui représentera la Communauté de communes au Comité syndical du Parc :**

Membres titulaires	Suppléant du titulaire
Monsieur Norbert SCHICKEL	Monsieur Alfred WEICK

5.4. **Représentant ADAUHR**

Point présenté par Norbert SCHICKEL

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) nous informe que la CC nomme un délégué titulaire et un délégué suppléant en vue de sa représentation au niveau de l'agence technique départementale. La CC a voté un délégué titulaire en date du 29 juillet, il convient de nommer un délégué suppléant.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité, à main levée

DECIDE :

DE DESIGNER les représentants de la CC de la Vallée de Munster à l'ADAUHR suivants :

Membres titulaires	Suppléant du titulaire
Monsieur Philippe BRESCHBUHL	Monsieur Jean-Daniel CHAPOT

POINT 6 – ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

6.1. **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Point présenté par Norbert SCHICKEL

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 65 de la loi engagement et proximité entrée en vigueur le 28 décembre 2019, prévoit la création dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'une commission d'appel d'offres.

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, cette commission doit être composée, outre de son Président ou de son représentant, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son

sein au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Il doit par ailleurs être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 juillet 2020, le dépôt des listes de candidature a pu être réalisé sous format papier ou par mail auprès de la direction générale de la Communauté de Communes, au plus tard trois jours avant la date de l'élection des membres de la commission prévue lors de la présente séance du conseil communautaire.

Après présentation des listes de candidats, il vous est donc proposé de procéder en conséquence aux opérations de vote.

Une seule liste a candidaté (au jour de l'envoi de la note de synthèse aux conseillers communautaires).

Compte tenu de ces éléments, la composition de la Commission d'Appel d'Offres, est la suivante :

Président : M. Norbert SCHICKEL ou son représentant désigné par un arrêté de délégation (Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Bernard ZINGLE	Monsieur Robert GEORGE
Monsieur Charles FRITSCH	Madame Denise BUHL
Monsieur André TINGEY	Monsieur Gabriel BURGARD
Monsieur Daniel THOMEN	Madame Monique MARTIN
Monsieur Bernard REINHEIMER	Madame Carla BRUNETTI

Après accord unanime des membres de l'assemblée, il est procédé au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Bernard ZINGLE	Monsieur Robert GEORGE
Monsieur Charles FRITSCH	Madame Denise BUHL
Monsieur André TINGEY	Monsieur Gabriel BURGARD
Monsieur Daniel THOMEN	Madame Monique MARTIN
Monsieur Bernard REINHEIMER	Madame Carla BRUNETTI

6.2. **Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public** *Point présenté par Norbert SCHICKEL*

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 65 de la loi engagement et proximité entrée en vigueur le 28 décembre 2019, prévoit la création dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'une commission chargée des délégations de services publics.

Celle-ci est amenée à analyser les dossiers de candidature et à dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Pour la Communauté de Communes Vallée de Munster, cette commission doit être composée, outre de son Président ou de son représentant, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il doit par ailleurs être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 juillet 2020, le dépôt des listes de candidature a pu être réalisé sous format papier ou par mail auprès de la direction générale de la Communauté de Communes, au plus tard trois jours avant la date de l'élection des membres de la commission prévue lors de la présente séance du conseil communautaire.

Après présentation des listes de candidats, il vous est donc proposé de procéder en conséquence aux opérations de vote.

Une seule liste a candidaté (au jour de l'envoi de la note de synthèse aux conseillers communautaires).
Compte tenu de ces éléments, la composition de la Commission de Délégation de Service Public, est la suivante :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Bernard ZINGLE	Monsieur Robert GEORGE
Monsieur Charles FRITSCH	Madame Denise BUHL
Monsieur André TINGEY	Monsieur Gabriel BURGARD
Monsieur Daniel THOMEN	Madame Monique MARTIN
Monsieur Bernard REINHEIMER	Madame Carla BRUNETTI

Après accord unanime des membres de l'assemblée, il est procédé au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** les membres de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Bernard ZINGLE	Monsieur Robert GEORGE
Monsieur Charles FRITSCH	Madame Denise BUHL
Monsieur André TINGEY	Monsieur Gabriel BURGARD
Monsieur Daniel THOMEN	Madame Monique MARTIN
Monsieur Bernard REINHEIMER	Madame Carla BRUNETTI

6.3. Composition des commissions thématiques intercommunales

Point présenté par Norbert SCHICKEL

Il est rappelé que lors du conseil communautaire du 29 juillet 2020, il a été décidé par le conseil de créer 6 commissions pour travailler sur les dossiers et les projets de la CCVM. Durant l'été, les conseillers communautaires et communaux ont été invités à s'inscrire. Toutes les communes n'étant pas représentées dans les différentes commissions, il est proposé de reporter ce point au Conseil Communautaire du 3 novembre 2020.

6.4. Espace France Services

Point présenté par Daniel THOMEN

Il est rappelé que la CCVM avait fait acte de candidature en octobre 2019 en vue d'accueillir un Espace France Services sur son territoire.

Il est rappelé que le gouvernement souhaite que d'ici 2022 chaque canton dispose d'un espace France services.

Les ambitions poursuivies par France Services :

- Retour du service public au cœur des territoire : chaque Français doit pouvoir accéder à un espace France services en moins de 30 minutes
- Service public moderne : apporter une réponse à visage humain aux besoins des citoyens – par la présence physique d’au moins deux agents d’accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches), tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l’Internet
- Un niveau de qualité garanti quel que soit le lieu d’implantation et le responsable local France services (Collectivité, acteur public ou privé)
- Un lieu de vie agréable et convivial qui change de l’image habituelle des guichets et qui donne accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services.

Les animateurs sont à l’écoute des usagers, ils informent et ils accompagnent les usagers pour réaliser les démarches administratives. L’Espace France Services, animé par des agents formés par les opérateurs partenaires, délivre un 1^{er} niveau d’information et d’accompagnement de plusieurs types :

- **Accueil, information et orientation** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, formation)...
- **Aide à l’utilisation des services en ligne** : télé déclaration, inscription et mise à jour de l’espace personnel, aide à la recherche d’emploi, candidature en ligne...
- **Aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers...
- **Mise en relation avec les partenaires** : prise de rendez-vous, permanences partenaires, entretien à distance

Chaque espace France services bénéficie d’une présence garantie de 9 partenaires (Poste, Pôle Emploi, Cnaf, Cnam, MSA, Cnav, Ministère de l’Intérieur et de la Justice, Direction des Finances Publiques), des partenariats locaux peuvent être développés en sus.

Pour stabiliser les conditions de financement du réseau France Services, chaque structure labellisée bénéficie d’une aide de 30 000 € par an. Les dépenses liées à la formation des agents, à l’animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont également prises en charge.

L’espace France services doit être ouvert au minimum 24h/semaine sur 5 jours au public et de préférence à des horaires décalés (ouverture en nocturne, entre midi et 14h...), aussi 2 personnes seraient nécessaires pour assurer le fonctionnement.

La Communauté de Communes avait déjà fait acte de candidature à l’automne dernier mais notre candidature n’avait pas été retenue en raison notamment de l’accès aux locaux proposés qui n’était pas adaptés aux PMR. Depuis, il est rappelé que le conseil départemental a proposé de nous mettre à disposition des locaux parfaitement adaptés pour France services.

Les élus communautaires regrettent la disparition progressive des services de l’Etat et des institutions utiles aux habitants qui désertent les territoires ruraux au profit des agglomérations, toutefois, les élus sont conscients que si les collectivités locales ne prennent pas le relais, ce sont les habitants qui en pâtiront. Aussi, le Président propose que la CC Vallée de Munster fasse acte de candidature en vue d’accueillir un Espace France Services au sein de la Maison des Services.

L’animation de l’Espace France Services nécessitera deux agents dont un serait financé via la dotation d’Etat afférente de 30 000 €.

Monsieur Marc WIOLAND demande si un autre équipement similaire est prévu quelque part dans le canton. Monsieur Norbert SCHICKEL répond que la commune de Wintzenheim aurait pu candidater et que si l’Espace France Services ne se fait pas à Munster, il risque de se faire là-bas.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT demande quel sera le coût et l’impact budgétaire sur l’exercice 2021 des créations de postes nécessaires à cet Espace France Services. Monsieur le Président propose d’y répondre au point 12 de l’ordre du jour.

Monsieur Angelo ROMANO questionne l’assemblée sur la démarche à engager contre le désengagement de l’Etat. Monsieur le Président le rassure en disant qu’il reviendra vers l’assemblée

pour lui soumettre la convention de partenariat avant signature. Madame Denise BUHL ajoute que les élus ont un devoir envers la population, même si on se retrouve totalement démunis.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote : 1 voix contre – M. Angelo ROMANO

Monsieur Angelo ROMANO explique qu'il vote contre le désengagement de l'Etat et non contre ce service à l'usager.

DECIDE :

D'AUTORISER le Président à présenter la candidature de la CCVM à l'accueil d'un Espace France Services.

DE PRENDRE ACTE que l'animation de cet Espace France Services nécessitera 2 agents et qu'une aide de 30 000 € / an nous est accordée pour le financement des postes d'animation.

DE PRECISER que des frais d'adaptation et d'équipement des locaux mis à disposition par le Conseil départemental sont à prévoir (installation équipement Visio, branchement fibre, postes informatiques...).

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 7 – FINANCES

7.1. Fixation taxe GEMAPI – Montant 2021

Point présenté par Pierre DISCHINGER

Le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations est voté par une délibération prise chaque année.

Le produit de cette taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant. D'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations dont l'EPCI assure le suivi individualisé.

Compte tenu des simulations réalisées par les services départementaux, pour le territoire de la Communauté de Communes Vallée de Munster, le montant de la contribution pour 2021 serait de 33 109 euros. Pour mémoire, le montant voté au titre de 2020 était de 33 345 euros, la cotisation est donc en légère diminution.

Ces explications apportées,

VU l'article 1530 bis du Code Général des Impôts ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ARRETER le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 33 109 euros pour l'année 2021.

DE CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

7.2. **Révision libre des attributions de compensation – processus finalisé**
Point présenté par Daniel THOMEN

Le conseil communautaire lors de sa séance du 12 février 2020 proposait une révision libre des attributions de compensation à destination des 4 communes les plus fragiles du territoire. Ces communes étaient appelées à délibérer pour finaliser le processus de révision libre.

Vu les délibérations de la commune de Mittlach en date du 25 février 2020, de la commune de Sondernach en date du 17 février 2020, de la commune de Soultzeren en date du 19 février 2020, de la commune de Griesbach en date du 10 mars 2020.

Le montant des AC de ces communes est donc porté à (sans prise en considération des services communs) :

	AC ZA Investissement	AC 2018	Révision individualisée des AC 2019	Voirie d'intérêt ctaire (reste à finaliser)	Médiathèque	Révision libre des AC Communes fragiles 2020	Montant 2020 après révision libre
BREITENBACH		43 965 €					43 965 €
ESCHBACH AU VAL		16 508 €					16 508 €
GRIESBACH AU VAL		10 386 €				11 620 €	22 006 €
GUNSBACH	2 817 €	108 620 €					108 620 €
HOHROD		21 643 €					21 643 €
LUTTENBACH		28 662 €					28 662 €
METZERAL		427 762 €	44 910 €				382 852 €
MITTLACH		5 819 €				5 325 €	11 144 €
MUHLBACH		106 609 €					106 609 €
MUNSTER	16 303 €	1 313 434 €	73 330 €		70 000 €		1 170 104 €
SONDERNACH		14 829 €				9 992 €	24 821 €
SOULTZEREN		19 820 €				17 963 €	37 783 €
STOSSWIHR		88 564 €					88 564 €
WASSERBOURG		25 512 €					25 512 €
SOULTZBACH		37 670 €					37 670 €
WIHR AU VAL		121 810 €					121 810 €
Total Communes		2 391 613 €		0 €			2 248 273 €

Monsieur Angelo ROMANO remercie les communes de METZERAL et MUNSTER qui ont permis ce partage de richesse.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la révision libre des AC 2020 au profit des communes fragiles du territoire.
D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.3. **Décisions modificatives 2020**
Points présentés par Daniel THOMEN

7.3.1. **Décision modificative N°3 du budget annexe Maison du Fromage 2020**

Le site de la Maison du Fromage est impacté par un problème de desserte électrique, la CC en qualité de propriétaire a fait le nécessaire pour l'approvisionnement en électricité via un groupe électrogène et prend en charge les recherches pour localiser le désordre et y remédier. Une demande de prise en charge est en cours via notre assureur. Il convient donc d'inscrire des dépenses complémentaires au budget MDF qui sont financées par une subvention complémentaire du budget général 2020. De manière prévisionnelle, c'est une somme de 5 000 € qui est inscrite.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative N°3 du budget annexe Maison du Fromage 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.3.2. Décision modificative N°1 budget annexe Assainissement 2020

Il s'avère nécessaire de procéder au renouvellement du système de supervision d'autosurveillance des ouvrages liés à l'assainissement intercommunal (matériel, installation et re paramétrage) une consultation d'entreprises a été réalisée et c'est la société VEOLIA qui a été retenue pour une offre de 28 604 € HT. De plus, des travaux préparatoires avant la réalisation des levés topographiques du réseau intercommunal sont encore à programmer sur l'exercice 2020-2021. Les crédits n'étant pas suffisant au chapitre 21, il est proposé de faire un virement de crédit du chapitre 23 au 21 pour un montant de 100 000 €. Des crédits sont également prévus en fonctionnement, compte tenu de l'annulation d'un mandat sur année antérieure d'un montant de 3600 €.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative N°1 du budget annexe Assainissement 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.3.3. Décision modificative N°3 du budget Général 2020

Cette décision modificative prend en compte les principaux ajustements suivants :

Opération J'aime la Vallée de Munster et Je consomme local : 58 000 €

Opération de levés topographiques – détection supplémentaire et participation des communes

Ajustement des Attributions de compensation

Ajustement des crédits pour les opérations préalables aux levés topographiques

Ajustement des subventions et dotations d'Etat suite aux notifications (FPIC, DCTRP)

Ajustement FCTVA

Baisse des recettes de la Taxe de séjour

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative N°3 du budget Général 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.3.4. Décision modificative N°4 du budget Général 2020

Compte tenu de la délibération 8.2 du CC du 06 octobre 2020 relatif à la résiliation du bail emphytéotique de la SCI Clelix, il est nécessaire de prévoir des crédits pour permettre le paiement de l'indemnité afférente et les frais de notaire soit une somme de 280 000 €. La recette interviendra lorsque la CCVM et la Ville de Munster procéderont à la cession du bien immobilier.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative N°4 du budget Général 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.3.5. Décision modificative N°5 du budget Général 2020

Décision modificative technique : amortissement des subventions suite à admission en non-valeur.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative N°5 du budget Général 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.3.6. Décision modificative N°2 du budget annexe Zone d'Activité 2020

Une erreur a été commise dans l'élaboration du budget primitif de la zone d'activité 2020 au niveau du résultat de fonctionnement, une décision modificative N°1 avait été présentée pour corriger cette erreur lors d'un précédent conseil mais cette erreur perdure. Une DM N°2 est donc présentée pour corriger le résultat reporté 2019.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative N°2 du budget annexe Zone d'Activité 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.3.7. Décision modificative N°2 du budget annexe Fromagerie 2020

Suite au changement d'exploitant au niveau de l'unité de production fromagère, des travaux ont été menés par l'exploitant qui ont conduit à l'installation d'éléments extérieurs au bâtiment (cuve à lait, citerne de gaz), il est envisagé de mettre en place un auvent en ossature en bois. Un permis de construire est nécessaire et des crédits sont donc nécessaires pour permettre le paiement des honoraires. Un virement de crédits de 2 000 € du chapitre 21 ou chapitre 20 est donc nécessaire.

Par ailleurs, des frais pour la location d'un groupe électrogène sont à inscrire compte tenu d'un défaut d'approvisionnement du site par Enedis, nous attendons un remboursement de cette dépense par Enedis ou notre assurance.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative N°2 du budget annexe Fromagerie 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.3.8. Décision modificative N°1 du Budget annexe Centre Nautique Intercommunal 2020

Suite à la fermeture de la piscine en raison du Covid 19, des adaptations à la baisse sont faites en section de fonctionnement sur les dépenses (fluides et charges de personnel) et sur les recettes (diminution des recettes commerciales)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative N°1 du budget annexe Centre Nautique Intercommunal 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.4. Avenant au marché SCHALLER ROTH pour détection eaux pluviales
Point présenté par Monsieur KABUCZ

Les travaux de levés topographiques sont en cours sur le territoire, il est rappelé que ces levés ont pour objet l'acquisition des données nécessaires pour alimenter le système d'information géographique. Il est rappelé que la CCVM, prendra en charge les frais afférents aux levés topographiques assainissement en intégralité. En ce qui concerne les levés topographiques eau et eaux pluviales, une participation des communes à hauteur de 50 % a été acté par délibération du 19 novembre 2019. Pour réaliser ces levés de manière complète, les communes ont indiqué qu'il serait opportun de réaliser la détection des réseaux, ce qui implique un surcoût de 61 472.75 € HT (le montant de cette prestation avait été chiffré dans le cadre de la consultation), il est donc proposé de conclure un avenant N°1 au marché Schaller – Roth – Simler pour un montant de 61 472.75, le montant après avenant est donc de 482 303.50 € HT.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 à intervenir.

DE PRENDRE CONNAISSANCE du montant de la prestation par commune, étant précisé que conformément à la délibération du 19 novembre 2019, la dépense est à répartir à 50/50 entre la commune et la CCVM, la CCVM assurant le préfinancement de l'opération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes formalités utiles.

	SCHALLER - ROTH - SIMLER									
	Breitenbach-Haut-Rhin	Eschbach-au-Val	Griesbach-au-Val	Gunsbach	Hohrod	Luttenbach-près-Munster	Metzeral	Mittlach	Muhlbach-sur-Munster	Munster
AEP - Distri	3 853,50 €	2 418,75 €	2 088,00 €	3 061,25 €	3 561,25 €	4 619,75 €	4 449,00 €	3 102,50 €	6 219,00 €	3 040,00 €
AEP - Adduc	3 720,00 €	2 720,00 €	4 361,75 €	3 980,00 €	3 506,25 €	4 728,50 €	2 056,50 €	3 500,00 €	4 452,50 €	9 680,00 €
EP	9 586,00 €	3 507,50 €	5 441,00 €	9 379,50 €	4 294,00 €	7 043,50 €	10 538,00 €	3 996,50 €	4 626,50 €	
Ass										
Total	17 159,50 €	8 646,25 €	11 890,75 €	16 420,75 €	11 361,50 €	16 391,75 €	17 043,50 €	10 599,00 €	15 298,00 €	12 720,00 €
Montant supp détection	4 004,50 €	1 587,50 €	1 665,00 €	3 648,75 €	3 518,75 €	5 382,50 €	4 608,00 €	3 412,50 €	6 418,00 €	3 025,00 €
Total	21 164,00 €	10 233,75 €	13 555,75 €	20 069,50 €	14 880,25 €	21 774,25 €	21 651,50 €	14 011,50 €	21 716,00 €	15 745,00 €
	Sondernach	Soultzbach-les-Bains	Soultzeren	Stosswihr	Wasserbourg	Wihr-au-Val	Syndicat Mixte de Montagne	SIE Soultzbach	Syndicat de la haute vallée de la Fecht	CCVM
AEP - Distri	2 663,75 €	2 680,00 €	7 249,50 €	4 276,00 €	2 722,50 €	4 950,00 €	2 381,00 €			
AEP - Adduc	4 896,00 €	2 080,00 €	3 796,50 €	4 048,00 €	1 896,50 €	3 728,00 €	2 216,00 €	1 983,00 €	473,50 €	
EP		7 093,00 €	10 649,00 €	10 170,00 €	4 250,00 €	11 867,50 €				
Ass							2 362,00 €			184 868,00 €
TO Ass										4 800,00 €
Affleur ZAI										8 975,00 €
Total	7 559,75 €	11 853,00 €	21 695,00 €	18 494,00 €	8 869,00 €	20 545,50 €	6 959,00 €	1 983,00 €	473,50 €	198 643,00 €
Montant supp détection	2 546,25 €	2 415,00 €	6 316,50 €	4 347,00 €	1 822,50 €	5 670,00 €	715,00 €	340,00 €	30,00 €	
Total	10 106,00 €	14 268,00 €	28 011,50 €	22 841,00 €	10 691,50 €	26 215,50 €	7 674,00 €	2 323,00 €	503,50 €	198 643,00 €

7.5. Vente de masques par les différentes régies de la CCVM : tarifs

Point présenté par Monsieur Daniel THOMEN

La CCVM dispose de plusieurs équipements ouverts au public (Centre aquatique, Espace culturel, Espace Jeunes, Médiathèque) dans lesquels le port du masque est obligatoire. Certains usagers en sont quelquefois dépourvus à leur arrivée, il est donc proposé que les équipements qui disposent de régie de recettes soient en mesure de vendre des masques jetables. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un prix. Il est proposé que le prix de vente des masques jetables soit fixé à 0.20 €.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ACTER le tarif de 0,20 € pour la vente des masques jetables via les régies de recettes de la CCVM.
D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.6. **Tarifs Animations Jeunes à compter d'octobre 2020**

Point présenté par Monique MARTIN

Accueil à la journée sans repas fourni, ni sortie ou intervention d'un partenaire extérieur :

- TA Vallée : 10 €
- TB Vallée : 12 €

Accueil à la journée sans repas fourni avec sortie et/ ou intervention d'un partenaire extérieur :

- TA Vallée : 15 €
- TB Vallée : 18 €

Accueil à la semaine sans repas fourni avec un programme d'animations comprenant 1 journée de sorties et / ou l'intervention d'un partenaire extérieur

- TA Vallée : 65 €
- TB Vallée : 78 €

Accueil à la semaine sans repas fourni avec un programme d'animations comprenant 2 journées de sorties et / ou l'intervention d'un partenaire extérieur

- TA Vallée : 70 €
- TB Vallée : 84 €

Soirée sans repas sans intervention d'un partenaire extérieur : gratuit

Soirée avec intervention d'un partenaire extérieur, sortie, repas ou animation particulière :

- TA Vallée : 5 €
- TB Vallée : 6 €

Tarification modulée sur le quotient familial (TA : $QF \leq 1200$ / TB : $QF > 1200$)

Les tarifs des animations Jeunes sont majorés de +20 % pour les enfants domiciliés hors du territoire de la CCVM.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE VALIDER la grille tarifaire des animations jeunes à compter d'octobre 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 8 – ECONOMIE / TOURISME / AGRICULTURE

8.1. **Retrait de la délibération 10.2 du 12 février 2020 – relatif à la SCI Clelix – Résiliation du bail**

Point présenté par Bernard REINHEIMER

Lors du CC du 12 février 2020, la CC Vallée de Munster avait autorisé Monsieur le Président à signer l'acte notarié pour l'acquisition des bâtiments ainsi que la valeur résiduelle du bail emphytéotique afférent à la SCI Clelix à Munster. En raison de la crise sanitaire l'acte de vente n'a pu être finalisé dans les délais et certains éléments, notamment financiers, ont évolué.

Il est donc nécessaire de rapporter la délibération du 12 février 2020.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE RAPPORTER la délibération du 12 février 2020.

8.2. **Acquisition des bâtiments sis sur la parcelle 179/24 – section 12 et Résiliation du Bail emphytéotique avec la société Clelix à Munster**
Point présenté par Bernard REINHEIMER

Il est rappelé que la CCVM est compétente en matière de zones d'activités économiques suite à la loi Notre. Dans ce cadre, la CCVM a repris l'ensemble des engagements en cours contractés par les communes dans les ZA (marchés de travaux ou d'entretien de la voirie, baux en cours...) Sur la zone Hilti, la Ville de Munster disposait d'un bail emphytéotique conclu le 27 mai 2009 pour une durée de 60 ans sur la parcelle communale 179/24 – section 12 d'une contenance de 105.12 ares avec la société civile immobilière Clelix.

Ce bail a donc été transféré, de fait à la CCVM, le 1^{er} janvier 2017.

Le preneur du bail propose à la CCVM d'acquérir les bâtiments construits sur la parcelle communale et de résilier le bail emphytéotique moyennant le prix de 275 000 €. Les redevances prévues au bail emphytéotique seraient arrêtées au 31 décembre 2019. La Ville de Munster est informée de ce projet de résiliation et est favorable à sa mise en œuvre.

Le conseil est informé que cette parcelle de plus d'un hectare pourrait intéresser des entrepreneurs locaux à la recherche de foncier pour se développer.

Ces explications apportées,

Vu l'avis de France Domaine du 12 août 2020

Vu l'offre d'achat des immeubles sis sur le terrain de la « Scierie » émise par la Ville de Munster et la CCVM le 10 septembre 2020 et acceptée par la SCI Clelix le 21 septembre 2020

Vu les statuts de la Communauté de Communes approuvés par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2017 ;

Considérant la délibération concordante de la Ville de Munster qui devrait intervenir le 8 octobre 2020, *Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié pour l'acquisition des bâtiments sis sur la parcelle Section 12 – 179/24 sis à Munster ainsi que la valeur résiduelle du bail emphytéotique pour un montant maximum de 275 000 €.

DE PRECISER que cette cession entraîne la résiliation du bail emphytéotique en cours avec la société civile immobilière Clelix.

DE PRECISER que l'étude notariale en charge est la SCP C. CHAUVIN de Mulhouse et que les frais d'acte seront supportés par la CCVM.

DE PRECISER que la vente devra se faire avant le 30 octobre 2020, faute de quoi les loyers dus au titre du bail emphytéotique seront appelés rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 par la CCVM.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 9 – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

9.1. **Adaptation du règlement intérieur en raison du COVID-19** *Point présenté par Gabriel BURGARD*

Suite à l'épidémie de Covid-19 il est nécessaire de mettre en place un avenant au règlement intérieur de l'Espace nautique afin de notifier le protocole sanitaire mis en place. Ce protocole regroupe les obligations des usagers lors de leur passage à la piscine et est joint à la présente note de synthèse.

Vu l'avis du 24 avril 2020 du Haut Conseil de la Santé Publique, relatif aux préconisations sur l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champ sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 – chapitres 12 & 15,

Vu la délibération du CC du 21 juin 2017 adoptant le règlement intérieur du centre aquatique La Piscine,

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant au règlement intérieur de la Piscine.

D'APPLIQUER cet avenant au règlement intérieur à compter du 31 août 2020.

9.2. **Avenant N°2 Marché Travaux Centre Nautique – LOT N°3 Structure et ossature bois** *Point présenté par Gabriel BURGARD*

Les travaux de restructuration, extension et mise en conformité de la Piscine se poursuivent. Les clients peuvent à nouveau accéder à l'établissement via l'entrée principale depuis septembre. L'espace remise en forme devrait être terminé pour la fin de l'année 2020.

Il est nécessaire d'acter un avenant N°2 au marché attribué à l'entreprise Bois et techniques, en effet, au cours du chantier il a été décidé de mettre en œuvre des supports en lamellé collé le long de la rampe d'accès et au-dessus de l'entrée de l'espace remise en forme. Le montant des travaux est de 712,80 € HT, soit une variation de 3.55% sur le montant du marché après avenant N°1. Après avenant 1 et 2, le montant du marché confié à l'entreprise Bois et techniques basée à Soultz est de 20 775,38 € HT.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant N°2 au marché LOT 3 Structure et ossature bois confié à l'entreprise Bois et technique d'un montant de + 712,80 € HT, soit un montant global après avenant 1 et 2 de 20 775,38 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 10 – ENVIRONNEMENT

10.1. **Exonération de la TEOM des locaux assujettis à la redevance spéciale 2021**

Point présenté par Jean-François KABUCZ

Comme chaque année, le Conseil Communautaire est appelé à fixer la liste des propriétés exonérées de la TEOM pour éviter une double taxation avec la redevance spéciale. La liste des locaux concernés est jointe à la présente note.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'EXONERER** de la TEOM pour 2021 les propriétés listées sur le document joint en annexe.

POINT 11 – CULTURE

11.1. **Tarif abonnement saison culturelle 2020-2021**

Point présenté par Monique MARTIN

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la saison culturelle 2019-2020 a été arrêtée brutalement en mars 2020. Les spectacles prévus en février ont eux aussi été annulés à cause d'une maladie de l'artiste. Les abonnés n'ont donc pu profiter que de 10 représentations sur les 16 prévues la saison passée.

Aussi, au vu des désagréments subis par les abonnés de la saison 19/20, il est proposé d'instaurer à titre exceptionnel un abonnement au tarif de 40€ valable uniquement pour les 13 abonnés de la saison passée, souhaitant reprendre un abonnement pour la saison 2020-2021. Les nouveaux abonnés paieront le tarif normal de 50€.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'INSTAURER un tarif de 40 € pour la saison culturelle 20/21, ouvert uniquement aux abonnés de la saison culturelle 19/20.

POINT 12 – PERSONNEL

En préambule, Monsieur le Président tient à répondre à la question de Monsieur Jean-François WOLLBRETT. Il indique que le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés représentait en net 640.000 € en 2014 au début du mandat et 660.000 € en 2019. Les chiffres sont stables car les remplacements ont été mesurés.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT demande comment les nouveaux postes vont être financés en 2021 : hausse des recettes, diminution de charges, hausse des impôts... Monsieur Norbert SCHICKEL répond qu'il n'est pas prévu d'augmentation d'impôts et que le poste de Chargé(e) de mission Développement Touristique était déjà prévu au budget de l'exercice 2020. La Vallée est dotée d'une bonne dynamique économique et touristique, mais la crise sanitaire du printemps a donné un coup d'arrêt et il est désormais nécessaire de recruter pour relancer la machine.

Monsieur Angelo ROMANO demande si ces postes sont uniquement destinés aux titulaires. Monsieur le Président répond que ces postes sont également ouverts aux contractuels.

Madame Denise BUHL ajoute qu'il est temps de prendre un tournant politique important et pour le réussir, il va falloir le personnel adéquat. Pendant un mandat, les efforts ont été faits, mais on ne peut pas tirer sur la corde trop longtemps. C'est aussi pour l'avenir de la Vallée qu'il est nécessaire de se doter du personnel indispensable.

12.1. Création d'un emploi permanent – Chargé(e) de mission Développement Touristique – Catégorie A

Point présenté par Norbert SCHICKEL

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 et 41 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20/03/1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le CDGFPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de chargé(e) de mission Développement Touristique relevant des grades d'attaché, attaché ou ingénieur à temps complet, compte tenu des enjeux de développement touristique de la collectivité avec pour missions :

- Orientation stratégique de l'intercommunalité en matière de développement touristique (schéma de développement touristique)
- Assurer la coordination touristique sur le territoire - Participe aux travaux de mutualisation de la promotion touristique : accueil Col de la Schlucht, alsace essentielle
- Elaborer, Suivre et contrôler la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme de la Vallée de Munster – évolution des locaux de l'OTVM
- Suivre et participer aux travaux du syndicat mixte d'aménagement de la Montagne (ski, via ferrata, VTT ...)
- Développement des équipements à vocation touristique du territoire
- Suivi de la DSP Maison du Fromage, suivi des relations avec l'exploitant, renouvellement de la scénographie, développement des espaces extérieurs, promotion de l'outil
- Gestion du dossier Taxe de séjour
- Accompagner les acteurs touristiques porteurs de projets et les aider dans la recherche de subventions, de foncier...
- Elaborer des dossiers de demande de subvention dans le cadre des politiques contractuelles et appel à projet (FISAC, DSIL ...)
- Organiser et suivre les différents partenariats pour le bon déroulement des actions relevant des champs de compétences du Tourisme

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE CREER à compter du 01/12/2020 un emploi permanent de chargé(e) de mission Développement Touristique relevant des grades d'attaché (attaché/attaché principal) ou ingénieur (ingénieur/ingénieur principal) territoriaux à temps complet.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

DE CHARGER l'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation ;

La nature des fonctions : chargé(e) de mission de développement touristique de la CCVM

Le niveau de recrutement : BAC+5 et supérieur

Le niveau de rémunération : grades d'attaché ou ingénieur avec $IB \geq 500$

L'agent bénéficiera également du régime indemnitaire instauré auprès de la CCVM (IFSE+CIA groupe A4).

DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du CDGFPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

DE CHARGER Monsieur le Président à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12.2. **Création d'un emploi permanent – Responsable des services techniques – Catégorie A ou B**
Point présenté par Norbert SCHICKEL

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 et 41 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20/03/1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le CDGFPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de responsable des services techniques relevant des grades de technicien (B+) ou ingénieur à temps complet, compte tenu de l'accroissement des compétences intercommunales et de la structuration du service technique de la collectivité avec pour missions :

- Garant du bon fonctionnement des divers services techniques de la collectivité, en assurant une coordination et un management de proximité (4 agents)
- Superviser les services assainissement collectif et déchets – appui aux responsables – suivi budgétaire, suivi réglementaire, proposition d'évolutions
- Suivi des travaux de prise de compétence (eau, assainissement ...)
- Suivi des travaux mis en œuvre dans le patrimoine
- Suivi du SIG et des travaux d'intégration des données
- Proposer à la direction générale, en conformité avec les besoins et les orientations, les projets prioritaires en matière de travaux, de maintenance ou d'entretien des bâtiments, installations, contrôle et mise aux normes des ERP ...
- Assurer la gestion du personnel en lien avec le service des ressources humaines : plannings, entretiens annuels, régulation des dysfonctionnements, suivi de la formation technique, etc.
- Veiller au respect des aspects financiers de sa direction (respect des engagements comptables et juridiques, de l'élaboration et de l'exécution budgétaire)

- Veiller à la bonne exécution des contrats, au respect de la réglementation en matière de marchés publics
- Animation de la commission intercommunale d'accessibilité
- Accompagner la direction et l'autorité territoriale dans les prises de décisions stratégiques relevant de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'investissement et les mettre en œuvre.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE CREER à compter du 01/12/2020 un emploi permanent de responsable des services techniques relevant des grades de technicien territorial (technicien principal 2^{ème} et 1^{ère} classe) ou ingénieur territorial / Ingénieur principal à temps complet.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

DE CHARGER l'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation ;

La nature des fonctions : responsable des services techniques

Le niveau de recrutement : BAC+3 et supérieur

Le niveau de rémunération : grades de technicien ou ingénieur avec IB \geq 450

L'agent bénéficiera également du régime indemnitaire instauré auprès de la CCVM (IFSE+CIA groupes A4 A3 ou A2).

DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du CDGFPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

DE CHARGER Monsieur le Président à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12.3. Personnel contractuel temporaire – accroissement d'activité CNI

Point présenté par Norbert SCHICKEL

En date du 23.10.2019, le CC a créé 2 postes de contractuels temporaires (accroissement temporaire d'activité) à temps non complet (17h50/35h) pour assurer l'entretien de l'équipement et des nouveaux espaces pendant les travaux.

Etant donné la conjoncture actuelle et en attendant la fin des travaux, il est plus judicieux de recourir à un contractuel temporaire (accroissement temporaire d'activité) à temps complet.

Emploi Grade	Motif du recrutement	Contrat	Durée	Rémunération indiciaire et indemnitaire
Adjoint technique territorial	Accroissement d'activité d'entretien de la structure et des nouveaux espaces pendant les travaux	Accroissement temporaire d'activité Art.3, I-1°	1 an Temps complet	IB \leq 400 IFSE + CIA (catégorie C2bis)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE CRÉER le poste permettant de répondre à ces besoins temporaires.

D'AUTORISER le Président à signer le contrat afférent à ce poste.

12.4. **Recours à du personnel contractuel temporaire pour remplacement au CNI**

Point présenté par Norbert SCHICKEL

Pour assurer la continuité du fonctionnement du centre nautique, le Président doit faire appel à du personnel contractuel au courant du mois d'octobre 2020.

Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Durée	Rémunération indiciaire
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	10H00	IB 350 / IM 327 (échelon 1)
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	21H00	IB 353 / IM 329 (échelon 3)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE CRÉER les postes permettant de répondre à ces besoins occasionnels.

D'AUTORISER le Président à signer les contrats afférents à ces postes.

POINT 13 – CONTRAT DE RURALITE

13.1. **Création d'une voie verte de Munster à Gunsbach – Tronçon Parc de la Fecht : Avenant N°4 au Contrat de Ruralité**

Point présenté par Norbert SCHICKEL

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster s'est engagée en partenariat avec l'État et un ensemble de signataires sur le nouveau dispositif « Contrat de Ruralité » créé par l'État. Le Conseil communautaire a approuvé la maquette du Contrat de Ruralité et son programme d'actions 2017-2020 le 17 mai 2017. Tous les partenaires ont co-signé ce document le 21 juin 2017

A l'automne 2020, un projet commun Ville de Munster – CC Vallée de Munster est présenté qui est relatif à la création d'une voie verte qui reliera, à terme, Gunsbach (Maison du Fromage) au Centre-ville de Munster. Pour le moment, c'est le tronçon Parc de la Fecht au niveau notamment du centre aquatique qui va concentrer les travaux. Ce projet n'était pas identifié lors de l'élaboration du contrat de ruralité, il convient de conclure un avenant N°4 pour intégrer ces projets au contrat de ruralité afin que les dossiers de subvention puissent être instruits.

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 17 mai 2017 relative à l'approbation et à l'autorisation de signature du Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster,
VU le projet d'avenant n° 4 joint à la présente délibération,

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER le projet d'avenant n° 4 au Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER le Président à signer cet avenant n° 4 au Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster.

13.2. **Création d'une voie verte de Munster à Gunsbach – Tronçon Parc de la Fecht : Présentation du projet – approbation du plan de financement et convention de mandat de maîtrise d'ouvrage**
Point présenté par Norbert SCHICKEL

La ville de Munster souhaite développer la mobilité douce avec la création d'un maillage de voies vertes et de pistes cyclables sur son territoire mais aussi créer les interconnexions nécessaires avec les villages voisins en lien avec l'intercommunalité.

Le présent projet entend aménager le tronçon entre le Parc Schweitzer, le Parc de la Fecht et longer le camping afin de rallier la voie existante qui relie la commune de Gunsbach au centre-ville de Munster. A cette fin, il est nécessaire de prévoir la remise en état de passerelles qui permettent le franchissement de la Fecht, de prévoir un aménagement le long de la rivière Fecht à proximité de la Piscine, de sécuriser les points de rencontre entre les piétons et les cycles et de compléter la signalétique afférente au déplacement en cycle.

Ces travaux permettront de mieux desservir le centre aquatique intercommunal qui fait l'objet d'une extension avec notamment la mise en place d'un auvent à vélos. En été, c'est plus de 1 000 personnes qui fréquentent journallement le centre aquatique, il est donc important de leur proposer un aménagement de qualité et de sécurité afin de les inciter à opter pour des déplacements plus respectueux de l'environnement.

Dans un souci de sécurité, il est proposé de réserver une passerelle au cheminement des piétons alors que la seconde passerelle serait réservée pour les cycles. Des potelets et des zones de rencontre seront aménagés aux points de croisement pour garantir la sécurité de l'ensemble des usagers.

La seconde passerelle aujourd'hui hors d'usage sera remise en service à l'occasion de ce projet. Cette passerelle, vestige de la grande époque textile de la Vallée de Munster, a donc une valeur patrimoniale et les habitants se réjouissent de pouvoir à nouveau l'emprunter.

La Ville de Munster et la CC Vallée de Munster sont parties prenantes dans ce projet. Le projet est porté par la Ville, la CCVM, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée (document joint en annexe). La Ville de Munster réalisera pour le compte de la CCVM : les travaux de la passerelle piétonne ainsi qu'une partie de l'aménagement située au niveau du parvis de la Piscine.

L'opération globale est estimée à 151 000 € HT, des subventions de la part du département et du contrat de ruralité sont espérées à hauteur de 60%. La part de la CCVM au titre de la rénovation passerelle cycle, aide déduite, serait de l'ordre de 18 000 € HT.

DEPENSES	en Euros	RECETTES	en Euros
Détails de l'opération		Financements publics	
Travaux		Europe (<i>précisez le fonds, le programme</i>) :	
Aménagement de la voie verte le long de la Fecht	25 000	Etat (<i>précisez le ministère ou le programme</i>) :	
Rénovation de la passerelle Hartmann destinée aux cycles	40 000	Région (<i>précisez le programme</i>) :	
Rénovation passerelle au niveau de la Piscine – Accès piétons uniquement	30 000	Département : FSIL – 20%	30 000 €
Rénovation de la passerelle liaison Parc de la Fecht – parc Schweitzer	5 000	Communauté de Communes (<i>Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée</i>)	18 000 €
Aménagements de sécurité – potelets – zone de rencontre et signalétique spécifique voie verte	15 000	Autres Communes :	
Accès parvis piscine	20 000	Autres Organismes :	
Signalétique d'intérêt local et présentation du plan global des voies douces de la Ville	15 000	Contrat de ruralité : 40 %	60 500 €
Sous-total :	150 000		
Frais annexes		Financements privés, <i>précisez</i> : Organismes privés	
SPS Insertion	1 000	Autofinancement, <i>précisez</i> : Fonds propres	42 500 €
		Emprunt	
		Autres (<i>ventes foncières, etc...</i>)	
Sous-total :	1 000 €		
TOTAL HT	151 000 €	TOTAL HT	151 000 €

Monsieur Jean-Daniel CHAPOT souhaite rendre attentifs les conseillers communautaires que les garde-corps de la passerelle Hartmann sont trop bas pour les cyclistes. De plus, il s'interroge sur la prise de compétences des pistes cyclables par la CCVM. Monsieur Pierre DISCHINGER annonce qu'une réflexion globale sur la mobilité est en cours avec la Région Grand Est.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE CONNAISSANCE du projet de création d'une voie verte permettant de relier le centre-Ville de Munster à Gunsbach via le Parc de la Fecht à Munster.

D'APPROUVER le programme des travaux afférents à la CCVM : Réhabilitation de la passerelle au niveau du centre aquatique qui sera réservée à l'usage des piétons et aménagement du parvis du centre aquatique pour un montant HT de 50 000 € + frais de MOE.

DE SOLLICITER une aide au titre du contrat de ruralité, du département et de tout autre partenaire possible.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles.

POINT 14 – INFORMATIONS DIVERSES

14.1. *Approbation des différents rapports d'activités 2019*

Point présenté par Norbert SCHICKEL

Monsieur le président expose qu'à l'appui de l'invitation au conseil communautaire était transmis les rapports d'activités 2019 :

- Rapport du délégataire Cinéma – 2019
- Rapport du délégataire – Chambre funéraire 2019
- Rapport d'activité assainissement 2019
- Rapport d'activité service déchets 2019

Dans le cadre de la DSP de la Chambre funéraire intercommunale et conformément à la clause de revalorisation de la grille tarifaire précisée dans l'article 10 du contrat de DSP, le délégataire soumet sa proposition de tarifs révisés.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport 2019 de la DSP chambre funéraire.

DE PRENDRE ACTE du rapport 2019 de la DSP Activité cinématographique.

DE PRENDRE ACTE du rapport 2019 Service d'assainissement de la CCVM.

DE PRENDRE ACTE du rapport 2019 Service Déchets de la CCVM.

D'AUTORISER le délégataire à appliquer la grille de tarifs révisés avec les centimes arrondis à la dizaine à compter du 14 août 2020.

14.2. *Divers*

Contrat de ruralité – convention de financement 2020

Le Président informe que grâce au contrat de ruralité mis en place entre la CCVM et l'Etat, des financements intéressants ont été obtenus pour des projets communaux sur l'année 2020, c'est ainsi que la commune de Metzeral bénéficie d'une aide de 300 000 euros pour son projet de restructuration bâtie et paysagère de la place de la mairie (30% d'aide) et la commune de Munster d'une aide de 59 850 € pour la mise en valeur du jardin des ruines et de la place du Prélat (59% d'aide)

Aide au fonctionnement – Médiathèque de la Vallée de Munster

La DRAC intensifie encore son soutien au fonctionnement de la médiathèque de la Vallée de Munster. La CC a déposé un dossier d'actualisation pour l'aide DGD Horaires initialement déposée par la Ville de Munster. En effet, avec le passage à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020, les moyens humains ont évolué (une directrice de catégorie B à temps complet – renforcement des animations...) engendrant une hausse de la masse salariale. La DRAC nous versera une aide de 58 128 euros pendant 5 ans pour le fonctionnement de la médiathèque compte tenu des heures d'ouverture au public (+ 13 846 € d'aide / an par rapport à l'aide obtenue par la Ville). La DRAC nous propose de réfléchir à la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire et d'un contrat territoire lecture. Ces points seront discutés lors d'une prochaine commission culture.

FPIC 2020

Monsieur le Président informe que le territoire de la Vallée de Munster est à nouveau contributeur au FPIC – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Comme par le passé, la répartition entre le bloc communal et intercommunal se fera selon la répartition de droit commun. Il est à noter une baisse de la contribution au niveau du territoire de la Vallée de Munster entre 2020 et 2019 qui passe de 88 669 € à 66 184 €. Pour la CCVM, le montant de contribution au FPIC pour 2020 est de 28 751 euros. Les communes sont invitées à vérifier qu'elles disposent bien des crédits budgétaires pour pratiquer les écritures comptables.

CFE – Dégrèvement -activités touristiques

La CC Vallée de Munster a voté le 29 juillet 2020 un dispositif d'aide fiscale exceptionnelle au titre de 2020 en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne de ceux des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19. Les simulations réalisées par les services fiscaux faisaient alors apparaître 68 entreprises bénéficiaires pour un montant de dégrèvement de CFE de l'ordre de 91 500 €. Au final, c'est 103 entreprises qui vont être bénéficiaires de cette aide pour un montant global de 106 850 € dont 50% à charge de la CC. La quote part de la CC sera déduite de la fiscalité 2021, il n'y a donc pas d'ajustement à la baisse des produits locaux 2020.

Masques – refacturation et Distribution du masque Labonal à organiser :

A l'occasion de la crise sanitaire, la CCVM en lien avec les communes, le département 68, la CPAM et l'Etat se sont mobilisés pour offrir aux habitants de la vallée des masques grand public lavable. La CCVM a centralisé les commandes. Une demande de remboursement a été introduite par la CCVM auprès de l'Etat pour obtenir une prise en charge partielle des frais engagés. Aussi, la part qui reviendra aux communes sera refacturée en 2021 (via une facture ou une diminution du montant des AC). Les montants seront donnés lors de l'élaboration budgétaire 2021

Marchés attribués

Attribution des marchés Contrôle technique espace aqualudique : 5 880 € HT à Qualiconsult

Attribution de l'équipement Fitness – musculation du nouvel espace forme de la Piscine : 77 189.62 € à Technogym – Issy les Moulineaux

Bilan Été du Parc

Pour pallier à la fermeture du centre aquatique cet été, des animations de remplacement ont été mis en œuvre pour proposer des divertissements aux habitants et aux touristes.

Des structures gonflables, des jeux d'eau, des jeux en bois, un trampoline ont été mis en place dans le parc de la Piscine avec un prix d'entrée attractif (3€/ enfant et 1€/ accompagnant) durant 6 semaines. 3 500 tickets ont été vendus pour 7600 € de recettes.

Les dépenses générales pour l'opération « Été du parc » étaient de 22 515 € (frais de personnel exclus). Il convient également de souligner que la ludothèque a détaché du personnel pour assurer certaines animations.

Un point sur l'exploitation du snack bar doit encore être faite avec le délégataire : Néoevent

Les 2 soirées ciné - événements gratuits – représentent une somme de dépense de 7 500 €.

Dans l'ensemble, les événements et manifestations, ont séduit le public même s'il a été peu nombreux en raison d'une chaleur extrême à certains moments, de la pluie à d'autres moments et de l'effet de la crise sanitaire.

Soutien du Conseil Départemental

Monsieur le président indique que le Conseil Départemental du Haut-Rhin va soutenir la CCVM dans différents projets, c'est ainsi qu'une aide de 150 000 € va être apportée pour la création de l'espace aqualudique couvert au niveau de la Piscine et qu'une aide de 3 364 € nous est accordée pour la mise en place de système de climatisation dans les multi accueils. Il remercie Mme Martin de son soutien pour défendre les dossiers de la Vallée en commission.

Prochaines réunions :

Réunion conférence des maires (transfert de pouvoir/PLUI/règlement intérieur) + Bureau : le 20/10 à 18h30

Réunion Conseil Communautaire du 3/11/2020 à 18h30 – au Schnepfenried précédée d'une visite des stations du Tanet et Gaschney en début d'après-midi

Réunion de Bureau le 17/11/2020 à 18h30

Réunion de Bureau le 1/12/2020 à 18h30

Réunion Conseil Communautaire le 15/12/2020 à 18h30

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion aura lieu le mardi 3 novembre 2020 au Panoramic à la station du Schnepfenried.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.